



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2024

Référence
15_2024

Objet de la délibération
Vote des taux de la taxe d'aménagement

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	11

Date de la convocation
21/03/2024

Date d'affichage

Vote
MAJORITE Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2024 et le 3 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ANTOINE Jérôme à Mme DONGE Christine, GAVAZZI Romain à M. LEHEUTRE Bruno, SONZOGNI Jean-Luc à M. VANZELLA Yoann

Absents séance:

Absent(s) : MM : CANARD Stéphane, LEBLANC Éric, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Vote des taux de la taxe d'aménagement**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de la taxe d'aménagement communale pour 2025 selon les secteurs suivants :

Secteur 1 : taux à 5% pour les parcelles ci-dessous :

- > Chemin de Taillefer : N° 537 - 582 - 583 - 584 - 585
- > Chemin du Fond du Ruisseau : N° 589 et 590 (*ancien157*) - 592 et 593 (*ancien 479*) - 480 - 571 - 572 - 579 - 581
- > Chemin d'Harcy : N° 145 - 146 -147 - 151 - 552
- > Chemin du Pré Clet : N° 540 - 561- 562
- > Chemin de Vauchipré : N° 1 - 2 - 541

Secteur 2 : Taux à 1% pour le reste de la carte communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces taux.

La présente délibération est valable pour une durée de 1 an reconductible.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/04/2024
Le Maire
François DENEUX

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Le : 04/04/2024

Et

Publication ou notification du :
04/04/2024